

Pastilles d'iode: le cynisme et l'inconscience en guise de projet politique

A l'occasion du triste anniversaire des 30 ans de l'accident de Tchernobyl, plusieurs centaines de personnes ont participé à notre [action "TchernoBEL"](#). Elles ont envoyé une pastille d'iode virtuelle à la ministre Marie-Christine Marghem, dénonçant la réouverture des centrales fissurées (Tihange 2 et Doel 3) et la prolongation des plus vieux réacteurs belges, et rappelant la nécessité de sortir du nucléaire au plus vite.

Hasard de calendrier plus que conséquence de notre action sans doute, le gouvernement annonçait quelques jours plus tard via une déclaration de la ministre de la Santé publique, Maggie De Block (Open VLD) à la Chambre, le fait que tous les Belges recevraient d'ici 2017 des pastilles d'iode. Concrètement, ceci résulte du fait que conformément à la recommandation du Conseil supérieur de la santé et de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire, le rayon de distribution autour des centrales nucléaires belges et étrangères, passera de 20 à 100 kilomètres. Par l'absurde, c'est également la preuve que chaque Belge vit à une distance critique d'une centrale nucléaire.

Le ministère de la Santé n'a pas encore donné de précisions sur la manière dont cette distribution s'effectuera. Le cabinet du ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) a pour sa part annoncé qu'une décision définitive ne devrait être prise qu'en juin. Si la décision est confirmée, les pilules d'iode seront transférées dans les officines de pharmacie dans tout le pays. En cas d'urgence, les citoyens devront se rendre dans ces pharmacies où les pilules d'iode seront distribuées. On imagine sans peine le chaos indescriptible que ceci représenterait en cas d'accident.

Une politique de « protection » des citoyens mensongère

Cette mesure, c'est en fait la réalité qui rejoint la fiction. Lorsqu'en guise de boutade nous avons offert des pastilles d'iode à la Ministre, nous n'imaginions simplement pas que cela pourrait être de fait la mesure prise par ce gouvernement face au risque croissant que fait peser sur la population la décision de prolonger nos réacteurs les plus vieux et celle de remettre en fonctionnement les réacteurs fissurés alors même que la communauté scientifique est partagée et que des cas concrets de conflits d'intérêt de la part de scientifiques ont été mis à jour ([notamment par VEGA](#)).

Pourquoi va-t-on distribuer des pastilles d'iode ? L'un des dangers, en cas d'accident nucléaire, est la libération d'iode radioactif. S'il est absorbé par la thyroïde, les chances de développer un cancer de la thyroïde augmentent de façon exponentielle. Les pilules d'iode, si elles sont prises rapidement après une catastrophe nucléaire, permettent de saturer la thyroïde d'iode non nuisible.

Premier écueil, le timing. D'après les autorités sanitaires elles-mêmes, la prise d'iode stable est beaucoup plus efficace pour saturer la thyroïde dans un laps de temps de 2 heures AVANT l'émission des rejets. Selon le spécialiste en médecine nucléaire Jean Brière, il faut même attendre jusqu'à 48 heures après ingestion pour être certain que la thyroïde soit complètement saturée en iode stable, la rapidité d'assimilation dépendant des métabolismes inhérents à chaque individu. Si la prise a lieu 6 heures après l'exposition, la protection garantie est diminuée de moitié ! En cas d'accident nucléaire, le temps de se fournir puis d'ingérer une pastille, celui-ci perdrait tout ou partie de son efficacité.

Second écueil, cette « solution » est loin d'être applicable à toutes et tous. Sans même aborder la question des personnes allergiques à l'iode, selon le [document officiel](#) consacré aux

recommandations en cas d'accident nucléaire fournit par le Service public fédéral de l'Intérieur : *«Lorsque le fonctionnement de la glande thyroïde est fortement perturbé, ce qui arrive plus souvent lorsqu'on vieillit, les désavantages de la prise de comprimés (effets indésirables) peuvent être plus importants que les avantages (éviter le cancer de la thyroïde). Sur base de nouveaux avis scientifiques, la "limite d'âge » n'a cessé d'être revue à la baisse. Il y a quinze ans, la plupart pensait plutôt à 60 – 65 ans. L'âge de 40 ans correspond aujourd'hui aux connaissances actuelles et aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).»* . Voici qui concerne plus de la moitié de la population belge !

Dernier écueil, elle ne couvre aucunement tous les risques liés à un accident nucléaire. Si la prise d'iode stable peut effectivement (dans certaines conditions) s'avérer efficace pour lutter contre les éventuels cancers de la thyroïde induits par l'iode 131, elle n'est en aucun cas un bouclier contre tous les autres radio-isotopes qui pourraient être dispersés lors d'un tel accident (césium 137, strontium 90, plutonium et tant d'autres...). A titre d'exemple, le césium 137, élément courant dans le combustible nucléaire usagé, est facilement assimilable par l'organisme par son stockage dans le foie et les reins. Et ce césium 137 a besoin de plus de 30 ans pour perdre la moitié de sa radioactivité.

En conclusion

Avec ou sans pastille, un accident nucléaire constituerait une apocalypse sanitaire (sans même parler des conséquences sociale et économique). La distribution de pastilles d'iode a vocation à rassurer la population mais c'est à la fois un aveu de faiblesse et une fausse réponse à un véritable problème. Ce problème est celui de l'insécurité liée à un parc nucléaire vieillissant, géré par une entreprise d'abord soucieuse de sa rentabilité dans un secteur de plus en plus concurrentiel. Ceci conduit quasi mécaniquement à des prises de risques de

plus en plus conséquentes.

Dans un contexte où le gouvernement a clairement fait le choix de protéger cet acteur économique en prolongeant les centrales au-delà du raisonnable quitte à exposer la population à un risque accru, il convient de continuer le combat anti-nucléaire avec force. C'est un véritable enjeu de société, pas une lubie écologiste. En particulier, il convient de mener le combat pour la fermeture définitive des réacteurs les plus anciens, et fissurés (Doel 1,2 et 3 ; ainsi que Tihange 1 et 2).